
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 512
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 25 mars 2026, 8 h

Adopté le 17 juin 2026

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
- M. Serge Lamontagne, président-directeur général
- M. Michel Bouchard, membre
- M^{me} Nancy Chahwan, membre
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Corinne Charette, membre
- M^{me} Julie Chaurette, membre
- M^{me} Debbie Cordeiro, membre
- M. Christian Cyr, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Simon Girard, membre
- M. Keven Tardif, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Geneviève Pouliot, secrétaire générale adjointe
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR TEAMS :

- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M^{me} Véronique Pelchat, conseillère au Secrétariat général

SONT INVITÉS :

- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M. Olivier Bouchard, directeur général des ressources humaines
- M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques
- M. Hugues St-Louis, chef de service au Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques
- M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique

- M. Steve Bolduc, directeur général de la Sécurité de l'information
- M^{me} Lyne Pouliot, directrice générale de la Livraison services numérique, employés, partenaires et projets majeurs
- M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
- M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
- M. Marc-André Toupin, directeur de la gestion et de la conformité contractuelles
- M. Ramzi Khemiri, directeur général des Données et des Services analytiques
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
- M^e Olivier Dussault, directeur général des affaires juridiques et du contentieux

1. **PRÉSENCES**

1.1 **Présences, avis de convocation – Quorum**

Le quorum est constaté pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 26.03.25.

2. **HUIS CLOS DES MEMBRES**

Les membres se réunissent à huis clos.

3. **ORDRE DU JOUR**

3.1 **Ordre du jour : modifications, additions, adoption**

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 26.03.25.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec les sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

4. **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

L'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 **Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 (version amendée)**

Une version amendée du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 26.03.25.

4.2 **Suivi du plan de travail**

Le plan de travail 2026 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 26.03.25.

Il est précisé que le dossier d'affaires du projet relatif aux sanctions administratives pécuniaires sera présenté en temps opportun, à des fins d'information uniquement.

4.3 **Dépôt de documents**

4.3.1 **Liste des procès-verbaux adoptés**

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 26.03.25.

4.3.2 **Travaux pour répondre aux ordonnances visant les contrôleurs routiers**

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 d) du 26.03.25, les documents suivants :

- Une présentation sur le manuel d'organisation du projet de renforcement de la sécurité des contrôleurs routiers.
- Un tableau de bord exécutif sur le projet de renforcement de la sécurité des contrôleurs routiers.

4.3.3 Micro-parcours en ligne « Les assises de la gouvernance »

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 e) du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note sur le micro-parcours en ligne « Les Assises de la gouvernance ».

Il est convenu que le Secrétariat général transmette un courriel aux membres afin de connaître leur intérêt pour l'un ou l'autre des volets du micro-parcours de formation en ligne « Les Assises de la gouvernance » et procède, le cas échéant, à l'achat des licences nécessaires.

4.3.4 Politique de divulgation financière – Reddition de comptes 2025

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 f) du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note sur la reddition de comptes 2025 et la mise à jour de la Politique de divulgation financière.
- La Politique de divulgation financière.
- Une annexe sur l'information financière divulguée en 2025 et les mécanismes de contrôle effectués.

4.4 **Mise à jour du Règlement sur les contributions d'assurance – Annexe I motos à risque élevé – DÉCISION**

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 g) du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note portant sur la mise à jour de l'annexe I du *Règlement sur les contributions d'assurance* relative aux motocyclettes à risque élevé d'accident pour avril 2026.
- L'annexe au *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance*, en versions française et anglaise.
- Un avis de publication, en versions française et anglaise.
- Un complément d'information.
- Un projet de résolution.

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), adopté par la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, vise notamment à établir des contributions d'assurance spécifiques aux motocyclettes identifiées comme étant à risque élevé d'accident ;

ATTENDU QUE la liste de ces motocyclettes est établie à l'annexe I du Règlement, qui identifie les motocyclettes par leur numéro d'identification du véhicule, la marque, le modèle et l'année de la motocyclette ;

ATTENDU QU'une mise à jour de cette liste est effectuée par la Société suivant les informations qu'elle obtient du Bureau d'assurance du Canada concernant les motocyclettes ayant été assurées une première fois auprès d'assureurs canadiens en cours d'année ;

ATTENDU QUE le Règlement est modifié afin d'y intégrer cette mise à jour et que cette modification entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ;

ATTENDU QU'en attente de la mise à jour de l'annexe I du Règlement, la Société publie sur son site Internet une liste provisoire des nouvelles motocyclettes qu'elle identifie à risque élevé d'accident, afin

d'informer les consommateurs qu'une contribution d'assurance plus élevée sera exigible au prochain renouvellement de leur immatriculation ce qui leur permet de faire un achat éclairé.

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration adopte le *Règlement modifiant le Règlement sur les contributions d'assurance* et autorise la publication de ce règlement à la *Gazette officielle du Québec* ;

QUE la présidente du conseil d'administration signe les versions française et anglaise de l'avis de publication de ce règlement.

Résolution AR-3224 du 26.03.25

4.5 Prochaines séances du conseil d'administration

Les prochaines séances du CA sont le 8 avril 2026, 13 h 30, par Teams, et le 23 avril 2026, 8 heures, à Québec. Le calendrier 2026 des séances du CA et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 h) du 26.03.25.

La présidente du conseil d'administration (PCA) invite la direction à tenir la séance extraordinaire du 8 avril 2026 en mode hybride afin de permettre aux membres de la région de Québec de se joindre à elle ainsi qu'aux membres de la cellule de restructuration.

5. TABLEAU DES SUIVIS – INFORMATION

Le tableau des suivis du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 26.03.25.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La PCA rappelle la poursuite déposée devant la Cour supérieure par l'ancien vice-président à l'expérience numérique de la Société, visant l'annulation du rapport de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société (ci-après la « Commission Gallant »).

La PCA fait le point sur le projet de loi no 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires* (ci-après le « projet de loi no 7 »), déposé à l'Assemblée nationale. Elle souligne que les dispositions confiant au gouvernement la nomination des vice-présidents de la Société ainsi que la détermination de leur rémunération et de leurs autres conditions de travail ont été adoptées au cours de la semaine du 16 mars 2026.

La PCA informe les membres de la tenue d'une rencontre avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable le 24 mars 2026 et partage les faits saillants des sujets abordés lors de cette rencontre.

Les membres échangent ensuite quant à un possible incident de sécurité. À ce sujet, M. Serge Lamontagne, président-directeur général (PDG), précise qu'il s'agit d'un événement administratif et qu'un suivi de la situation sera présenté au comité actif-passif et audit (CAPA). Les membres proposent d'évaluer la possibilité de revoir les façons de faire dans une perspective de renforcer les contrôles.

La présidente du CAPA confirme avoir été informée de la situation et souligne le sérieux avec lequel la situation est prise en charge.

En ce qui concerne le projet de sanctions administratives pécuniaires, il est mentionné que les travaux progressent.

Enfin, la PCA rappelle le dépôt prochain des procès-verbaux des séances du CA sur le site Web de la Société, dans un souci de transparence.

Tout au long du rapport de la PCA, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres s'informent des processus prévus pour assurer le suivi des rencontres tenues avec le Cabinet du ministre des Transports et de la Mobilité durable. La direction indique s'être dotée d'outils permettant de consigner les discussions et les décisions. Les membres proposent à la direction d'évaluer la pertinence de partager ces outils avec le Cabinet.
- Les membres soulignent que les changements découlant de l'assujettissement de la Société au Plan québécois des infrastructures (PQI) et au Plan québécois des infrastructures dédié aux investissements et à la modernisation des ressources informationnelles (PQI-RI), ainsi que du transfert au gouvernement de la responsabilité de nommer les vice-présidents, entraînent la perte de certains leviers pour la Société. Ils soulignent l'importance pour la direction d'analyser dans quelle mesure ces modifications contribuent à réduire ou à accroître les risques de l'organisation.

Finalement, les membres demandent qu'une présentation sur les CGI, incluant les mesures compensatoires, soit offerte à l'ensemble des membres du CA.

6.1 Plan d'action découlant de la décision de l'Autorité des marchés publics

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-6 du 26.03.25, le document suivant :

- Une note sur le plan d'action découlant de la décision de l'Autorité des marchés publics.

La PCA rappelle la transmission aux membres du plan d'action découlant de la décision de l'Autorité des marchés publics (AMP) et les remercie pour les commentaires formulés. Elle demande ensuite à la direction de présenter aux membres un suivi trimestriel de ce plan.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 5 mars 2026

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique (CGE) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 5 mars 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 a) du 26.03.25.

Elle souligne par ailleurs que l'information relative à l'intelligence artificielle au CA et son utilisation possible dans le respect des règles en vigueur, laquelle sera présentée au point 11 de l'ordre du jour de la présente séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle précise que ceux-ci se disent favorables à la recommandation de la direction.

Tout au long du rapport de la présidente du comité, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres s'informent des cibles établies pour les engagements prévus au plan d'action de développement durable. Il est précisé qu'il s'agit d'un plan pragmatique et que la majorité des cibles est mesurable.
- Concernant la reddition de comptes en matière de développement durable, il est mentionné qu'une section consacrée au développement durable est intégrée au rapport annuel de gestion de la Société.

- En ce qui a trait au risque éthique, il est indiqué que le risque éthique constitue une préoccupation du CGE et qu'un suivi régulier est réalisé à ce sujet au comité.

7.2 Rapport de la séance du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité du 6 mars 2026

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité (CTIC) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 6 mars 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 b) du 26.03.25.

Elle souligne par ailleurs que l'information relative aux projets d'investissement en technologie de l'information, laquelle sera présentée au point 19 de l'ordre du jour de la présente séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle précise que ceux-ci se disent favorables à la recommandation de la direction.

Tout au long du rapport de la présidente du comité, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres discutent de l'importance d'éviter les *glissements des dépenses*, notamment en matière de technologies de l'information (TI).
- En ce qui a trait au projet des sanctions administratives pécuniaires, les membres rappellent l'importance de suivre le dossier et les échanges tenus avec les différents partenaires, notamment le MTMD, porteur du dossier.
- Concernant la stratégie de développement en TI, il est rappelé le positionnement demandé par l'AMP concernant la Livraison 2.5 et la Livraison 3 de CASA. M. Serge Lamontagne, PDG, confirme qu'une analyse est amorcée relativement à la désuétude des systèmes de l'ordinateur central. Il rappelle également qu'un positionnement sera établi en marge de l'exercice lié au PQIRI, prévu dès juin 2026, et à la lumière du rapport de la cellule de restructuration. Les membres invitent la direction à préparer des lignes de communication dans la perspective de la publication des projets au PQI-RI étant donné que la majorité de ces derniers pourraient adresser la gestion de la désuétude ou la mise à jour de composantes.
- Les membres soulignent la nécessité d'adresser la gestion de la désuétude de l'ordinateur central, le système actuel étant désuet et coûteux. Ils manifestent par ailleurs un intérêt à l'exploration de stratégies alternatives pour le développement de ce projet.
- Les membres s'informent du niveau de satisfaction à l'égard du progiciel SAP. Ils soulignent l'importance d'obtenir un diagnostic du progiciel SAP ainsi que des mises à jour nécessaires. La direction indique qu'un état de situation sera fait au prochain CTIC et qu'un point récurrent sera par la suite ajouté aux séances du CA.
- Les membres mentionnent leur intérêt à ce que les contrats d'audit externe soient octroyés par le PDG ou par le CA, plutôt que par les secteurs.

7.3 Rapport de la séance du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines du 12 mars 2026

Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCRH) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 12 mars 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 c) du 26.03.25.

Il souligne par ailleurs que l'information relative aux orientations sur la rémunération des vice-présidents 2026, laquelle sera présentée au point 12 de l'ordre du jour de la présente séance, a été

analysée et commentée par les membres du comité. Il précise que ceux-ci se disent favorables à la recommandation de la direction.

Tout au long du rapport du président du comité, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres discutent de l'exercice visant à établir les coûts associés à une transaction effectuée en ligne par rapport à une transaction réalisée en personne. La direction précise que cet exercice s'inscrit dans le travail en cours pour déterminer la tarification administrative.
- Les membres rappellent de bonnes pratiques en matière de sondages, notamment en ce qui concerne la fréquence et la durée de ceux-ci.
- Les membres réitèrent leur demande voulant qu'une analyse approfondie des outils de paiement offerts sur la plateforme SAAQclic, incluant la carte de crédit, leur soit présentée. La direction confirme qu'une telle présentation est prévue lors de la séance du CA du 17 juin 2026. Les membres demandent que l'ensemble du dossier soit présenté pour décision. Par ailleurs, une certaine préoccupation est exprimée quant au délai de traitement de la demande.

7.4 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 18 mars 2026

La présidente du CAPA informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 18 mars 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 d) du 26.03.25.

Tout au long du rapport de la présidente du comité, les membres échangent et posent des questions, notamment au sujet des CGI. Il est mentionné que la possibilité de retirer l'ensemble des accès d'urgence accordés temporairement sera évaluée et considérée, afin de repartir sur de nouvelles bases dans l'octroi de ces accès, une fois les activités d'audit des états financiers 2025 terminées.

M. Serge Lamontagne, PDG, indique avoir demandé aux équipes l'élaboration d'un plan d'action relatif à l'audit des états financiers de 2026 ainsi que sa présentation lors de la séance d'avril du CAPA. La présidente de ce comité souligne par ailleurs le travail accompli par les équipes.

7.5 Rapport de la séance du comité de gestion intégrée des risques du 23 mars 2026

La présidente du comité de gestion intégrée des risques (CGIR) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 23 mars 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 e) du 26.03.25.

Tout au long du rapport de la présidente du comité, les membres échangent et posent des questions, notamment au sujet des risques émergents. Ils soulignent l'importance de les définir, de déterminer le moment opportun pour les intégrer aux mécanismes de suivi ainsi que les moyens à mettre en place pour les atténuer.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 a) du 26.03.25, le document suivant :

- Une présentation en support du rapport du président-directeur général.

M. Serge Lamontagne, PDG, rappelle la tenue prochaine d'une enquête publique du coroner portant sur les accidents impliquant des véhicules lourds. Il indique que des représentants de la Société y seront appelés à témoigner et que cet exercice permettra de mettre en valeur l'expertise de la Société en cette

matière. Il souligne par ailleurs que les risques associés à l'accréditation des mandataires en vérification de véhicules lourds constituent un point de vigilance à considérer.

Toujours en lien avec les points de vigilance à considérer, il souligne la circulation sur les routes du Québec de camions avec des systèmes antipollution désactivés. Il précise qu'afin d'assurer un suivi adéquat de cette situation, il a mandaté les équipes pour produire rapidement un état de situation, proposer des mesures correctives, et ce en collaboration avec le MTMD ainsi que le ministère de l'Environnement. Les membres demandent qu'un suivi sur les mesures correctives liées aux systèmes antipollution leur soit présenté à l'occasion d'une prochaine séance du CA.

Par ailleurs, M. Lamontagne revient sur une rencontre tenue en mars 2026 avec le Vérificateur général du Québec (VGQ), dont l'objectif était de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de la Société donnant suite au rapport d'audit de performance portant sur CASA, SAAQclic et ses composantes du VGQ (ci-après le « rapport d'audit du VGQ »). Il précise que les échanges ont notamment porté sur les CGI. Il ajoute qu'un exercice similaire a également été réalisé avec l'AMP.

M. Lamontagne ajoute qu'en ce qui concerne les enjeux liés aux prélèvements bancaires automatiques faisant suite au déploiement de SAAQclic, il a mandaté la Vice-présidence à l'expérience numérique ainsi que la Direction générale des affaires juridiques et du contentieux (DGAJC) afin de définir la problématique, d'identifier la clientèle impactée, d'évaluer les mesures de mitigation et de déposer un plan d'action. Les membres demandent qu'un suivi sur les enjeux liés aux prélèvements bancaires automatiques leur soit présenté à l'occasion de la séance du CA d'avril 2026.

En ce qui a trait aux ressources humaines, M. Lamontagne souligne que diverses initiatives ont été déployées dans le cadre du Mois de la reconnaissance. Il ajoute que, conformément à la Politique-cadre en matière de télétravail, un maximum de deux jours de télétravail par semaine est autorisé depuis le 2 mars 2026. Les membres demandent un suivi, en juin 2026, sur les ressources humaines ainsi que sur le budget.

Concernant le mandataire de Place Vertu, M. Lamontagne souligne sa fermeture définitive survenue le 2 mars 2026, à la suite d'une enquête ayant mis en lumière des irrégularités sérieuses.

Enfin, M. Lamontagne informe les membres qu'un mandat a été confié à la DGAJC afin de revoir le *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société*, dans le but de s'assurer que le cadre demeure actuel et conforme aux lois en vigueur. Il ajoute que cet exercice permettra également de préciser les principaux points de passage devant le CA, de manière à renforcer sa valeur ajoutée dans les processus décisionnels.

Les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres échangent sur le *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société*. Les discussions portent notamment sur la détermination des niveaux de délégation, en particulier en matière de gestion contractuelle. Ils rappellent l'importance de pouvoir discuter de la stratégie d'approvisionnement.
- Les membres demandent de disposer d'un plan d'approvisionnement structuré, selon une vision à court terme (un an) et à moyen terme (trois ans). Ils demandent également une mise à jour relative à la délégation des pouvoirs fondée, notamment, sur des éléments de risque ainsi que sur le contexte dans lequel évolue l'organisation.
- Les membres échangent par ailleurs sur l'importance d'adopter une posture d'hypervigilance, notamment en matière de risques réputationnels. Ils insistent sur la nécessité de bien positionner les investissements à l'intérieur du plan d'approvisionnement, en tenant compte du contexte

organisationnel et historique. À cet égard, ils soulignent l'intérêt d'analyser les pratiques d'autres sociétés d'État à des fins de comparaison.

- Enfin, les membres soulignent l'importance de bien évaluer, en amont, la maturité du cadre de gouvernance. Ils estiment que l'analyse doit être menée en profondeur, en s'appuyant notamment sur la mémoire corporative de l'organisation.

8.1 Données des principaux services – février 2026

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 b) du 26.03.25, le document suivant :

- Une fiche présentant les données sur les principaux services de la Société pour le mois de février 2026.

Les membres ont pris connaissance de l'information. Ils conviennent de formuler leurs questions au moment d'aborder le point 14 de l'actuel ordre du jour, portant sur le suivi des indicateurs de performance stratégiques au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, relativement aux données sur les principaux services de la Société, lesquelles sont rendues disponibles sur son site Web, les membres demandent que celles-ci soient revues et bonifiées. Il est reconnu que ces données ont été mises en ligne afin de répondre à un besoin précis qui n'est plus d'actualité et qu'il y a lieu de proposer une nouvelle formule. Les membres soulignent également l'importance de maintenir à l'interne un suivi fondé sur des informations comparables, afin de mettre en lumière les avancées réalisées depuis la nomination du nouveau PDG.

En conséquence, il est convenu qu'une proposition de données sur les principaux services revue et bonifiée soit soumise au CSRCRH, puis présentée au CA.

Les membres échangent sur l'importance du partage des données pertinentes détenues par la Société, notamment avec les municipalités. Ils demandent par ailleurs à la direction d'analyser les moyens de faciliter la conclusion d'ententes à cette fin.

8.2 Suivi de la rencontre avec le Vérificateur général concernant le plan d'action portant sur CASA, SAAQclic et ses composantes

Les échanges relatifs à ce sous-point ont eu lieu plus tôt.

8.3 Suivi des priorités SAAQ 2027-2030

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative, M. Olivier Bouchard, directeur général des ressources humaines, M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques, ainsi que M. Hugues St-Louis, chef de service au Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques, sont invités à joindre les membres du conseil.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-8 c) du 26.03.25, le document suivant :

- Un projet de présentation sur les priorités et la vision de la Société pour les années 2027 à 2030.

M. Lamontagne souligne le travail réalisé par les équipes relativement à la vision de la Société pour la période 2027-2030.

M. Morand présente ensuite le projet *Vision SAAQ 2027-2030* aux membres. Il indique que ce projet s'appuie sur les assises de l'organisation, ses grandes priorités ainsi que sur les huit rapports transmis à la Société. Il ajoute qu'il se veut à la fois un plan visant à propulser la Société vers une nouvelle étape de son évolution et un levier pour renforcer la mobilisation de l'ensemble des employés.

M. Morand précise qu'à terme, le projet vise une transformation durable de la Société, fondée sur une gestion responsable, éthique et transparente, afin qu'elle soit reconnue comme un assureur public de confiance, performant et innovant, plaçant la sécurité routière au cœur de ses actions.

M. Morand présente par la suite la structure de réalisation du projet, laquelle soutient les travaux liés à la révision du Plan stratégique 2027-2030 de la Société. Il mentionne que cette structure est articulée autour de trois grands chantiers, soit : Gouvernance, éthique et transparence, Organisation performante, ainsi que Sécurité routière. Il expose également la structure de gouvernance du projet, son calendrier de production, de même que les principaux outils qui viendront appuyer les travaux.

M. Bouchard présente ensuite la méthodologie encadrant la révision de l'organisation administrative et son optimisation. Il précise que l'objectif de cette démarche est d'identifier les meilleures façons d'adresser les enjeux liés à cette révision. À cet effet, il expose un plan en quatre étapes, dont les deux premières portent respectivement sur l'analyse de l'organisation du travail et sur l'organisation administrative.

M. Morand présente des facteurs de succès du projet, soulignant notamment l'importance de communiquer, de susciter l'engagement, ainsi que de bien définir, planifier et assurer le suivi des travaux, tout en conservant une vision globale de la démarche

Les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres discutent de l'importance d'améliorer le bilan routier et invitent les équipes à adopter une approche allant au-delà des activités de prévention. Ils soulignent également l'importance d'une couverture adéquate pour les victimes de la route. Enfin, ils rappellent la nécessité de viser la satisfaction de la clientèle en s'inspirant des meilleures pratiques en matière d'assurance.
- Les membres invitent la direction à utiliser les priorités du PDG comme levier pour déterminer l'ambition stratégique de l'organisation et alimenter l'élaboration de son plan d'affaires. Ils soulignent l'importance d'aller au-delà d'un exercice de type FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces), en privilégiant une réflexion stratégique et une anticipation des angles morts.
- Ils rappellent que le modèle d'affaires découle de la vision de l'organisation. À cet égard, ils soulignent que les réponses aux huit rapports doivent constituer une impulsion au changement, sans toutefois en devenir le moteur.
- Les membres soulignent l'intérêt de ne pas se limiter aux indicateurs tactiques et stratégiques. Ils insistent sur l'importance de se doter également d'indicateurs de résultats. Ils rappellent que l'organisation doit s'assurer de progresser vers la bonne cible.
- Les membres soulignent que le chantier relatif à l'organisation performante est particulièrement costaud. Dans ce contexte, ils invitent la direction à analyser la pertinence de scinder ce chantier en deux.
- Les membres soulèvent les enjeux liés aux communications, considérant que l'organisation est actuellement dans un contexte d'évolution.
- Ils soulignent l'importance d'informer le MTMD de la démarche en temps opportun.
- Les membres manifestent par ailleurs leur intérêt à tenir une rencontre d'échange sur la vision stratégique à une étape déterminante de la planification du projet. Dans ce contexte, relativement au Plan stratégique 2027-2030 de la Société, il est demandé que le calendrier de production soit

analysé afin de s'assurer que la tenue de l'activité d'échange prévue en octobre permette aux membres de s'exprimer suffisamment en amont de l'exercice.

Enfin, M. Lamontagne informe les membres qu'une nouvelle version de la présentation portant sur les priorités et la vision de la Société pour la période 2027-2030 sera déposée lors de la séance extraordinaire prévue le 8 avril 2026.

MM. Bouchard, Morand et St-Louis ainsi que M^{me} Guillemette quittent la séance.

9. PROJET D'INVESTISSEMENT EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, M. Steve Bolduc, directeur général de la Sécurité de l'information, M^{me} Lyne Pouliot, directrice générale Livraison services numérique, employés, partenaires et projets majeurs, ainsi que M. Jean-Philippe McKenzie, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, sont invités à rejoindre les membres du conseil.

9.1 Projet 12038 – Chaîne de production des pièces permis – Décision

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 a) du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note sur le projet 12038, portant sur la chaîne de production des pièces officielles.
- Un projet de résolution.

Les membres, ayant pris connaissance de la documentation, posent leurs questions, notamment en ce qui concerne la révision de la portée du projet relatif à la chaîne de production des pièces officielles. Les invités expliquent que, compte tenu des enjeux potentiels associés aux différents reports, il a été jugé préférable de devancer certains travaux afin de mieux gérer les risques et d'assurer la production d'une pièce officielle conforme aux exigences de la Société.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité des membres :

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3188 du 25 septembre 2025, le conseil d'administration (ci-après « conseil ») a :

- Autorisé la publication de l'appel d'offres dans le cadre du projet 12038 – Chaîne de production des pièces officielles, lequel vise à assurer la continuité de la conception et de la production des pièces officielles par la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») ;
- Pris acte que le projet lui serait présenté pour autorisation de démarrage de la phase Réaliser/Déployer, avant la signature du contrat avec le prestataire ;

ATTENDU QUE la durée globale initiale du projet était de 32 mois, incluant une phase Préparer/Explorer de 23 mois et une phase Réaliser/Déployer de 9 mois ;

ATTENDU QUE le coût global du projet soumis pour autorisation du conseil en septembre 2025 était estimé à [REDACTED] réparti de la façon suivante :

- Phase Préparer/Explorer : [REDACTED]
- Phase Réaliser/Déployer : [REDACTED]

ATTENDU QUE dans un esprit d'ouverture de marché, la Société a autorisé trois reports de la date de fin de publication de l'appel d'offres, menant la date de fin de publication au 9 février 2026 ;

ATTENDU QUE le contrat avec le prestataire actuel a donc été prolongé par avenant jusqu'au 21 août 2026, avec deux mois additionnels en option ;

ATTENDU QUE la phase Préparer/Explorer du projet nécessite une prolongation de trois mois ainsi qu'une troisième augmentation budgétaire de [REDACTED] ce qui porte le montant total d'augmentation de la phase Préparer/Explorer à [REDACTED] ;

ATTENDU QUE la durée révisée du projet est de 35 mois incluant une phase Préparer/Explorer de 26 mois et une phase Réaliser/Déployer de 9 mois ;

ATTENDU QUE le coût global révisé du projet est maintenant estimé à [REDACTED] réparti de la façon suivante :

- Phase Préparer/Explorer [REDACTED]
- Phase Réaliser/Déployer : [REDACTED]

ATTENDU QUE le niveau de précision des coûts de la phase Réaliser/Déployer pour le projet présenté est de plus ou moins 10 % ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :

- Une augmentation de budget de [REDACTED] de la phase Préparer/Explorer du projet 12038 - Chaîne de production des pièces officielles pour un coût global révisé de [REDACTED]
- Une prolongation d'une période de 3 mois de la phase Préparer/Explorer du projet ;

QUE le conseil d'administration prenne acte que :

- Le projet sera présenté de nouveau au conseil d'administration pour l'autorisation de signature du contrat (sous réserve de succès de la preuve de conformité), ainsi que l'autorisation de démarrage de la phase Réaliser/Déployer ;
- Le projet lui sera soumis de nouveau pour autorisation advenant un dépassement de son coût de plus de 20 % ou 500 k\$ selon le moindre des deux.

Résolution AR-3225 du 26.03.25

9.2 Projet 12218 – Modernisation de la solution de Gestion des rendez-vous et des files d'attente – Décision

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 b) du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note sur le projet 12218, portant sur la modernisation de la solution de gestion des files d'attente et des rendez-vous.
- Un projet de résolution.

M. LeBlanc informe les membres des discussions sur l'envergure global du projet portant sur la modernisation de la solution de gestion des files d'attente et des rendez-vous. Il souligne qu'il a été demandé que la Société analyse la possibilité de réaliser un étalonnage supplémentaire sur la solution. Il ajoute que le dossier d'affaires complet sera soumis au CA pour autorisation avant la publication de l'appel d'offres.

Aussi, il indique que la phase Préparer/Explorer du projet nécessite une augmentation budgétaire pour finaliser l'élaboration du dossier d'affaires notamment.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres et les équipes échangent sur le processus d'autorisation des projets par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), à la suite de l'assujettissement de la Société au PQI et au PQIRI. Il est précisé que, si le coût global du projet devait excéder 10 M\$, celui-ci devra être soumis au processus d'autorisation du SCT, et ce, à la suite de l'approbation du dossier d'affaires par le CA de la Société.
- Les membres rappellent que le dossier d'affaires permettra de préciser le coût global du projet. Il est également rappelé qu'à l'étape de l'élaboration d'un dossier d'opportunité en TI, l'estimation des coûts d'un projet peut comporter une marge de précision de l'ordre de $\pm 50\%$.
- Les membres invitent la direction à positionner, dans l'année, les engagements financiers. Les invités rappellent que PQI-RI prévoit notamment que soient considérées la gestion des ressources informationnelles ainsi que la planification des infrastructures sur un horizon de dix ans.
- En ce qui concerne les engagements financiers, il est convenu que ceux-ci soient intégrés aux résolutions afférentes aux projets d'investissement, au moment de la présentation du dossier d'affaires.
- Les membres demandent des précisions quant à la volumétrie des rendez-vous à prévoir au cours des cinq prochaines années, tant pour les centres de services de la Société que pour les petits et grands mandataires.
- Aussi, dans le contexte où l'adhésion de la clientèle aux services numériques est fortement encouragée, les membres demandent la réalisation d'un étalonnage robuste afin d'éclairer les orientations à donner au projet. Ils soulignent que cet exercice devrait notamment s'appuyer sur les pratiques mises en place dans d'autres sociétés d'État.
- Par ailleurs, compte tenu des variables qui restent à préciser, les membres estiment qu'il est prématuré, à ce stade, d'établir le coût total du projet. Toutefois, ils demandent que soit calculé, en temps opportun, le coût associé à l'octroi d'un rendez-vous.
- Les membres rappellent également les enjeux rencontrés en parallèle, ainsi que les risques qui y sont associés.

Enfin, dans le contexte de la vision d'évolution du réseau des succursales qui a été présentée au CSRCRH, il est mentionné que le présent projet doit en tenir compte. M. McKenzie confirme qu'une présentation sera effectuée en amont du dépôt du dossier d'affaires au prochain CTIC pour convenir avec le CSRCRH des orientations pour améliorer le service à la clientèle et les orientations d'affaires qui soutiennent ce projet de modernisation technologique incontournable dans la livraison des services en personnes.

Les membres demandent que soit dressé, d'ici le 15 juin 2026, l'inventaire des projets susceptibles d'atteindre un coût égal ou supérieur à 10 M\$ à la phase Réaliser/Déployer, comme ceux-ci devront être approuvés par le SCT.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité des membres :

Résolution

ATTENDU QUE par la résolution AR-3176 du 19 juin 2025, le conseil d'administration (ci-après « conseil ») a :

- Autorisé le projet 12218 – Modernisation de la solution de gestion des files d'attente et des rendez-vous qui se limitait à la phase Préparer/Explorer et dont le coût était évalué à [REDACTED]
- Pris acte que le projet lui serait présenté pour autorisation de démarrage de la phase Réaliser/Déployer à la suite de la publication de l'appel d'offres et avant la signature du contrat avec le prestataire ;

ATTENDU QUE le coût global initial du projet est estimé à [REDACTED]

ATTENDU QUE la phase Préparer/Explorer du projet est en cours ;

ATTENDU QUE la Société a révisé sa stratégie lui permettant de mieux documenter ses besoins en amont de la publication de l'appel d'offres en déployant les efforts suivants :

- Actualisation des coûts d'acquisition, d'installation, de déploiement, et de la stratégie d'accompagnement auprès de sa clientèle par suite des apprentissages réalisés lors du déploiement chez le mandataire de Beloeil ;
- Documentation des processus d'affaires actuels afin de mieux circonscrire les besoins de la Société ;
- Réalisation de trois (3) Avis d'intérêts (RFI) distincts afin de mieux comprendre l'offre de solutions sur le marché, l'évaluation de la capacité des fournisseurs à fournir un accompagnement lors du déploiement et la clarification de la faisabilité technique ;

ATTENDU QUE la Société analysera la possibilité de réaliser un étalonnage supplémentaire ;

ATTENDU QUE la phase Préparer/Explorer du projet nécessite une augmentation budgétaire de [REDACTED] pour finaliser l'élaboration du dossier d'affaires ainsi que la rédaction de l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE la Société s'assure que les critères de l'appel d'offres ne soient pas restrictifs afin de permettre une ouverture au marché public ;

ATTENDU QUE le coût global révisé du projet sera présenté à la suite de l'actualisation du dossier d'affaires ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise :

- Une augmentation de budget de [REDACTED] de la phase Préparer/Explorer du projet 12218 – Modernisation de la solution de gestion des files d'attente et des rendez-vous portant le coût global estimé du projet à [REDACTED]

QUE le conseil d'administration prenne acte que :

- Le dossier d'affaires complet lui sera soumis pour autorisation avant la publication de l'appel d'offres ;
- Le projet lui sera soumis de nouveau pour autorisation du démarrage de la phase Réaliser/Déployer à la suite de la publication de l'appel d'offres et avant la signature d'un contrat ;
- Le projet lui sera soumis de nouveau pour autorisation advenant un dépassement de son coût de plus de 20 % ou 500 000 \$ selon le moindre des deux.

Résolution AR-3226 du 26.03.25

9.3 Projet 12204 – Migration au réseau gouvernemental de télécommunication (RGT) et réingénierie du réseau étendu – Information

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, dépose au procès-verbal, sous la cote A-9 c) du 26.03.25, le document suivant :

- Une note sur le projet 12204, portant sur la migration au réseau gouvernemental de télécommunication (RGT) et réingénierie du réseau étendu.

M. LeBlanc mentionne que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) a prolongé son service de réseau intégré de télécommunication multimédia jusqu'en décembre 2028 (avec des options jusqu'en 2030), mais n'est pas en mesure de livrer à temps la version bonifiée de son offre de Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT). La bonification nécessaire pour confirmer l'adéquation du RGT aux besoins de la Société n'est attendue qu'au T3 de 2026, ce qui empêche, à ce stade, de finaliser le dossier d'affaires et l'évaluation financière du projet 12204, portant sur la migration au RGT et réingénierie du réseau étendu.

M. LeBlanc informe les membres qu'en conséquence, la Société doit revoir la portée du projet portant sur la migration au RGT

M^{me} Pouliot ainsi que MM. Bolduc et McKenzie quittent la séance.

10. RENOUVELLEMENT DES SERVICES INFONUAGIQUES – MICROSOFT – INFORMATION

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, ainsi que M. Marc-André Toupin, directeur de la gestion et de la conformité contractuelles, sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 26.03.25, le document suivant :

- Une note sur le renouvellement des services infonuagiques – Microsoft.

M. LeBlanc rappelle que, depuis 2020, et conformément à la stratégie gouvernementale de migration vers l'infonuagique, la Société a recours à la plateforme infonuagique publique Microsoft Azure afin de soutenir l'exploitation et l'évolution de ses services numériques.

M. LeBlanc informe les membres de la consommation plus rapide que prévu du contrat en vigueur, situation qu'il explique par une combinaison de plusieurs facteurs, dont il présente les principaux éléments.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres échangent sur la stratégie gouvernementale de migration vers l'infonuagique, notamment sur la capacité de répondre aux besoins des ministères et organismes. Les discussions portent sur les méthodes utilisées pour analyser ces besoins, la fréquence de ces exercices, ainsi que sur l'adéquation entre les besoins organisationnels et leur croissance. Les membres soulignent l'importance de se doter d'un horizon de planification.
- Les membres et les équipes discutent de l'hébergement des données dans un lieu offrant une sécurité accrue.
- Ils échangent sur les mécanismes de contrôle des contrats, incluant la possibilité d'y intégrer des obligations d'optimisation.
- Enfin, des échanges portent sur l'écosystème Microsoft au sein du gouvernement et sur les coûts et les impacts que pourrait représenter un changement de plateforme.

M. Serge Lamontagne, PDG, informe les membres de sa volonté de procéder à une révision de la délégation des pouvoirs afin de prévoir l'autorisation, par le CA, des contrats d'une valeur à déterminer, à l'instar de ce qui est actuellement en vigueur pour l'approbation des projets d'investissement.

Il est demandé que soit précisé, dans la note d'information, le signataire du contrat. Il est par ailleurs convenu qu'une version amendée de la note soit déposée sur le site de la gouvernance.

Les membres ne soulèvent pas d'objection à la signature d'un nouveau contrat avec Microsoft pour la prestation de services infonuagiques.

MM. Simard et Toupin quittent la séance.

11. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SON UTILISATION POSSIBLE DANS LE RESPECT DES RÈGLES EN VIGUEUR – DÉCISION

M. Ramzi Khemiri, directeur général des Données et des Services analytiques, est invité à joindre les membres du conseil.

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note sur l'intelligence artificielle au conseil d'administration et son utilisation possible dans le respect des règles en vigueur.

- Une présentation sur le bilan de la preuve de concept portant sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle pour la production de procès-verbaux et résumés exécutifs des documents pour les réunions du conseil d'administration, de ses comités et du comité de direction.
- Un projet de résolution.

Les membres soulignent la qualité de l'encadrement mis en place pour le projet portant sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle pour la production des procès-verbaux.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité des membres :

Résolution

ATTENDU QUE le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a pris, le 28 février 2024, l'Arrêté numéro 2024-01 concernant des exigences en matière de ressources informationnelles au regard de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les organismes publics ;

ATTENDU QUE par cet arrêté, les organismes publics, assujettis à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03 ; « Loi »), doivent déclarer annuellement au dirigeant principal de l'information tout actif informationnel, tout projet ou toute autre initiative en intelligence artificielle (« IA ») ;

ATTENDU QUE le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a pris, le 27 juin 2024, l'Arrêté numéro 2024-02 concernant l'Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics, lequel est annexé à l'arrêté ;

ATTENDU QUE par l'indication d'application « Suspension de l'utilisation des assistants virtuels s'appuyant sur l'intelligence artificielle générative » (IA-RI-2025-001-OP) du 13 mars 2025, prenant appui sur la Loi et l'Arrêté numéro 2024-01, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (« MCN ») a sommé les organismes publics d'interrompre les efforts d'intégration et d'expérimentation d'assistants virtuels s'appuyant sur l'intelligence artificielle générative (« IAG ») de même que les acquisitions de licences et les déploiements visant de tels assistants ;

ATTENDU QUE le 16 octobre 2025, le conseil d'administration (« conseil ») a donné le mandat à la Vice-présidence à l'expérience numérique d'explorer les outils possibles de l'IA lui permettant de gagner en efficience ;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a autorisé le 18 novembre 2025 la réalisation d'une preuve de concept pour l'utilisation des outils de l'IA ;

ATTENDU QUE la Société a procédé le 2 décembre 2025 à l'expérimentation d'une solution de transcription au sein du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité avec plusieurs mesures de mitigation des risques ;

ATTENDU QUE le ministre de la Cybersécurité et du Numérique a pris, le 3 décembre 2025, l'Arrêté ministériel numéro 2025-02 concernant une modification à l'Arrêté numéro 2024-02 en date du 27 juin 2024, concernant l'Énoncé de principes pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle par les organismes publics, par le remplacement de son annexe ;

ATTENDU QUE ce nouvel arrêté encadre l'utilisation de l'IA au sein des organismes publics en s'appuyant sur 12 principes de gouvernance qui traduisent des attentes concrètes en matière de sécurité, de transparence et de gestion des risques ;

ATTENDU QUE l'indication d'application « Mesures applicables lors de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative » (IA-RI-2025-003-OP) du 5 décembre 2025, qui complète les orientations en matière de ressources informationnelles déterminées par l'Arrêté numéro 2025-02, abroge l'indication IA-RI-2025-001-OP et lève ainsi le moratoire sur l'utilisation de l'IAG ;

ATTENDU QUE cette expérimentation visait à évaluer un outil basé sur l'IA permettant la transcription et la génération de résumés des procès-verbaux des rencontres des différents comités du conseil et du comité de direction de la Société et la production de faits saillants et de résumés exécutifs des documents déposés et portait plus spécifiquement sur l'évaluation des outils Teams et Copilot M365 ;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux préparatoires, un ensemble des documents requis a été produit et validé conformément aux exigences de conformité, de sécurité et de gouvernance et que cet exercice a révélé que certaines informations discutées en comités doivent être catégorisées secrètes, puisque leur consignation et divulgation pourraient entraîner un préjudice élevé ;

ATTENDU QUE l'expérimentation a mené notamment aux constats suivants :

- les informations catégorisées secrètes devront toujours être traitées sans transcription ;
- l'utilisation de l'outil Copilot n'induit pas de risques supplémentaires significatifs à l'outil Teams et apporte des bénéfices tant au niveau qualitatif que quantitatif ;

ATTENDU QUE l'expérimentation a mené aux recommandations suivantes :

- l'utilisation de l'outil Teams pour la transcription des seules informations catégorisées confidentiel (si compromise, l'information comporte un risque de préjudice modéré) lors des réunions du conseil et de ses comités ainsi que celles du comité de direction ;
- l'utilisation de l'outil Copilot pour générer les résumés des procès-verbaux et des faits saillants/résumés exécutifs des documents des réunions du conseil et de ses comités et de celles du comité de direction exclusivement ainsi que la mise à jour de la formation pour le protocole destiné aux utilisateurs finaux afin d'assurer une saine utilisation de la solution ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE les informations catégorisées secrètes devront toujours être traitées sans transcription ;

QUE la transcription par l'outil Teams soit utilisée pour les seules informations catégorisées confidentiel pour les réunions du conseil d'administration, des comités du conseil d'administration et du comité de direction ;

QUE l'outil Copilot (version de base) soit utilisé pour générer des procès-verbaux, des faits saillants ou des résumés exécutifs des documents des réunions du conseil d'administration, des comités du conseil d'administration et du comité de direction exclusivement.

Résolution AR-3227 du 26.03.25

MM. LeBlanc et Khemiri quittent la séance.

12. **ORIENTATION SUR LA RÉMUNÉRATION DES VICE-PRÉSIDENTS 2026 – DÉCISION**

La PCA informe les membres que, dans le contexte du dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi no 7, M. Serge Lamontagne, PDG, s'est assuré d'un arrimage avec le Secrétariat aux emplois supérieurs.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité des membres :

Résolution

ATTENDU QUE la *Politique de rémunération - Guide de gestion des salaires et Programme d'intéressement des vice-présidents de la Société* (ci-après « la Politique ») ainsi que le *Règlement du Régime de prestations supplémentaires de retraite pour les vice-présidents de la Société* sont sous la responsabilité du conseil d'administration (ci-après « le conseil ») ;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « la Société ») applique la Politique pour la détermination de la rémunération de base ;

ATTENDU QU'en juin 2025, suivant un décret adopté par le gouvernement, les échelles de traitement des titulaires d'emplois supérieurs ont été majorées en tenant compte des mêmes paramètres d'augmentation que ceux conclus par entente de principe avec l'Alliance des cadres de l'État le 31 mars 2025, soit 17,4 % sur cinq ans ;

ATTENDU QUE le 5 novembre 2025, le projet de loi n° 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires* (ci-après le « projet de loi ») déposé à l'Assemblée nationale confie au gouvernement la nomination des vice-présidents de la Société et la fixation de leur rémunération et de leurs autres conditions de travail, lesquelles pourraient comprendre notamment le régime de retraite ;

ATTENDU QUE suivant la résolution AR-3218 du 19 décembre 2025 le conseil a recommandé à la Secrétaire générale associée chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif (ci-après « la Secrétaire générale associée »), dans le cadre des dispositions transitoires qui seront intégrées au projet de loi, de prévoir le maintien de la rémunération des vice-présidents actuellement en fonction à la Société au moment où sera adopté le projet de loi ;

ATTENDU QU'en 2026, les échelles de traitement des titulaires d'emplois supérieurs sont majorées en tenant compte du même paramètre d'augmentation que celui conclu par entente de principe avec l'Alliance des cadres de l'État le 31 mars 2025, soit 2,5 % ;

ATTENDU QUE la Politique prévoit que les ajustements salariaux qui pourraient être décrétés par le gouvernement et ayant un effet rétroactif sur la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur seront appliqués aux vice-présidents de la Société et que les augmentations salariales prendront effet au 1^{er} janvier de chaque année ;

ATTENDU QUE la Politique prévoit, pour 2026, un écart de 4 % entre le salaire maximum pouvant être versé à un vice-président et le maximum de l'échelle salariale du niveau 9 de la classe d'emploi de premiers dirigeants, vice-présidents et membres d'un organisme du gouvernement prévu aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 et ses modifications subséquentes ;

ATTENDU QUE le projet de loi n'a pas encore fait l'objet d'une adoption par le gouvernement et que dans ce contexte, le conseil n'est pas en mesure d'évaluer les impacts du projet de loi sur les conditions de travail des vice-présidents ;

ATTENDU QU'une correspondance a été transmise le 9 mars 2026 par le président-directeur général de la Société à la Secrétaire générale associée l'informant de l'intention de la Société d'apporter des ajustements salariaux à la rémunération de ses vice-présidents en application de la Politique pour savoir si elle y voyait des enjeux ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines ;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE soit remplacée l'annexe A de la *Politique de rémunération - Guide de gestion des salaires et Programme d'intéressement des vice-présidents de la Société* (ci-après « la Politique ») par la suivante :

Structure salariale au 1^{er} janvier 2026

Classe salariale	Poste de vice-président	Taux minimum	Taux maximum normal	Taux maximum mérite
		80%	100%	110%
1	VP Expérience numérique VP Finances et administration VP Affaires juridiques et corporatives	216 169 \$	270 211 \$	297 232 \$
2	VP Accès sécuritaire au réseau routier VP Affaires publiques et stratégies de sécurité routière VP Services aux assurés	205 875 \$	257 344 \$	283 078 \$
3	VP Contrôle routier et sécurité des véhicules	188 876 \$	236 095 \$	259 705 \$

QUE les ajustements salariaux décrétés par le gouvernement du Québec en juin 2025 soient apportés à la rémunération des vice-présidents, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026 tel que prévu à la Politique, tout en respectant le cadre de la structure salariale ;

QU'aucun ajustement salarial basé sur la performance individuelle de l'année 2025 ne soit versé pour les vice-présidents admissibles ;

QUE le conseil d'administration approuve la grille suivante :

Nom	Salaire au 1 ^{er} janvier 2026	Salaire reconnu pour fin de calcul de retraite
Marie-Eve Beaulieu	279 368 \$	Cotise au RRAS
Annie Lafond	277 896 \$	277 896 \$
Marie-Claude Lavigne	269 301 \$	269 301 \$
Luc LeBlanc	279 368 \$	Cotise au RRAS

Jean-Philippe McKenzie	249 086 \$	249 086 \$
Martin Simard	279 368 \$	279 368 \$
Guy Tremblay	259 705 \$	259 705 \$

Résolution AR-3228 du 26-03-25

13. **ATTENTES 2026 DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – INFORMATION**

Les membres échangent avec M. Serge Lamontagne, PDG, au sujet des attentes à son égard pour l'année 2026. Ils conviennent que ces attentes soient de nature évolutive. De plus, les membres demandent que des indicateurs mesurables permettant d'en assurer l'atteinte soient définis.

14. **SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCES STRATÉGIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2025 – INFORMATION**

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative, ainsi que M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative, sont invités à joindre les membres du conseil.

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note sur le suivi de la performance au 31 décembre 2025 quant à l'atteinte des indicateurs du plan stratégique 2024-2027.
- Un tableau synthèse sur le suivi des indicateurs de performance stratégiques au 31 décembre 2025.

M^e Beaulieu rappelle que le tableau de bord de performance est déposé au CA sur une base trimestrielle. Elle précise que le suivi présenté couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et qu'il rend compte des résultats relatifs à l'atteinte des indicateurs stratégiques de la Société.

M. Morand poursuit la présentation en indiquant que le suivi de la performance s'articule autour des trois enjeux du Plan stratégique 2024-2027, soit la sécurité routière, l'expérience client et l'expérience employé.

M. Boiteux présente ensuite l'atteinte des cibles. Il souligne notamment les résultats liés au bilan routier, ainsi que ceux en lien avec la Déclaration de services à la clientèle (DSC). Enfin, il précise que des actions sont en cours afin de corriger les écarts observés pour les cibles non atteintes.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres s'enquière de la variation observée, entre 2024 et 2025, quant à l'atteinte de la cible ayant trait à *rendre une décision quant à l'état de santé dans un délai de 30 jours*. Les invités expliquent que les actions mises en place afin d'éviter une rupture de services dans le contexte d'une possible grève des postes ont entraîné la réception d'un volume accru de demandes sur une courte période. Ils précisent par ailleurs que les dossiers jugés prioritaires ont été traités dans le délai requis de trois jours.

- Les membres et les invités échangent sur le taux de réponse téléphonique dans un délai de cinq minutes pour les renseignements généraux. Les invités portent à l'attention des membres une diminution des plaintes liées à l'accessibilité.
- Les membres et les invités échangent au sujet de l'atteinte des cibles du Plan stratégique ainsi que de la reddition de comptes qui en sera faite au Rapport annuel de gestion.
- Les membres invitent la direction à préparer des lignes de communication expliquant l'atteinte des cibles.

Les membres demandent que soient analysées plus en détail les raisons des plaintes formulées.

MM. Morand et Boiteux quittent la séance.

15. ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS – INFORMATION

M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-15) du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur les résultats de l'évaluation 2025 du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration.

15.1 Résultat 2025

15.2 Piste d'amélioration

La présidente du CA souligne l'amélioration observée quant à la justesse des suivis liés aux requêtes formulées par les membres.

Les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres échangent sur la posture du CA en matière de création de valeur. M^e Beaulieu les informe de la planification d'un atelier portant sur ce sujet, lequel sera tenu en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés. Les membres conviennent de l'importance de se doter de priorités claires. Ils demandent par ailleurs au Secrétariat général d'analyser la possibilité de mettre en lumière la contribution des décisions du CA à la création de valeur.
- Les membres manifestent également un intérêt à l'égard de la création de valeur en matière d'indemnisation. Aussi, ils s'enquière de la posture de la Société à cet égard, notamment en comparaison avec celle de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Ils souhaitent savoir dans quelle mesure cette posture pourrait être améliorée et si elle est perçue comme accueillante par la clientèle.
- Dans le cadre des travaux liés à la bonification de la couverture d'assurance, il est proposé de tenir des échanges avec la CNESST afin de mieux comprendre, le cas échéant, les défis à l'harmonisation au regard des mesures que la Société souhaiterait mettre de l'avant.
- Les membres échangent sur les pistes d'amélioration relatives au fonctionnement du CA. À cet égard, il est rappelé l'utilisation prochaine d'outils d'intelligence artificielle pour la production des procès-verbaux. Les membres confirment leur intérêt à y avoir accès plus rapidement, notamment afin d'alléger les rapports des présidents de comité et de leur permettre de concentrer leurs interventions sur les enjeux à porter à l'attention des membres, plutôt que sur un résumé des séances. Ils demandent également au Secrétariat général de leur soumettre une proposition d'échéancier pour la mise à disposition des procès-verbaux.

- Les membres et la direction conviennent que le nombre de suivis demandés peut représenter un enjeu pour les équipes en matière de priorisation. Ils reconnaissent la nécessité d'identifier les suivis non essentiels et de prioriser les demandes afin d'optimiser la capacité des équipes.
- Par ailleurs, les membres manifestent leur intérêt pour la planification, sur une base annuelle, de présentations offertes par des intervenants externes, portant sur des sujets en lien avec la mission de la Société ou avec le contexte dans lequel elle évolue.

16. ANALYSE DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES – INFORMATION

M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques, ainsi que M^e Olivier Dussault, directeur général des affaires juridiques et du contentieux, sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Serge Lamontagne, président-directeur général, et M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, déposent au procès-verbal, sous la cote A-16 du 26.03.25, les documents suivants :

- Une note sur l'analyse du rapport de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société.
- Un document de travail portant sur le plan d'action donnant une suite au rapport.

16.1 Analyse de la DGAJC

16.2 Analyse du BCGIR des conclusions du rapport et élaboration d'un plan d'action

M^{me} Guillemette rappelle le dépôt, en février 2026, du rapport de la Commission Gallant. Elle rappelle également le dépôt du mémoire de la Société, lequel comprend 18 recommandations témoignant de sa volonté d'améliorer rapidement ses pratiques, de tirer les leçons de l'expérience récente et de mettre en place des solutions durables. Enfin, elle mentionne l'élaboration d'un plan d'action et précise que les actions définies s'inscriront dans un plan d'action intégré en réponse aux huit rapports suivis par la Société.

Puis, M^e Dussault revient sur certains extraits du rapport de la Commission Gallant. À cet égard, il rappelle que celui-ci brosse un portrait des obligations de la Société, du CA et de la haute direction, notamment en matière de reddition de comptes. Il précise également que le rapport souligne que la liberté d'action accordée aux sociétés d'État est conditionnelle au respect de leur cadre normatif ainsi qu'à une reddition de comptes adéquate auprès des organismes centraux.

De plus, M^e Dussault mentionne que la DGAJC a également réalisé une analyse du rapport visant notamment à dresser un état des lieux, à identifier les enjeux juridiques pour la Société et à formuler de nouvelles recommandations. Il indique que ces recommandations seront intégrées au plan d'action élaboré afin de donner suite audit rapport.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Les membres et les invités échangent sur les travaux de la Cellule de restructuration (ci-après la « Cellule »). M. Serge Lamontagne, PDG, souligne que les constats et les recommandations de la Cellule permettront de jeter les bases de l'avenir de la Société. Il précise qu'une conciliation sera assurée entre le calendrier de mise en œuvre des plans d'action découlant des huit rapports et les suites à donner au rapport de la Cellule.

- Les membres et les invités échangent également sur l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, notamment en ce qui concerne le processus de négociation des ententes. À cet égard, ils s'enquière des ententes de confidentialité conclues avec les fournisseurs ainsi que des mesures punitives possibles.
- Enfin, les membres et les invités échangent sur l'information accessible en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, en soulignant l'importance de préserver l'intérêt public ainsi que le droit des citoyens à l'information.
- Les membres et les invités échangent sur l'importance de trouver un équilibre et de définir une vision d'avenir dans le contexte des suites à donner aux huit rapports, ainsi qu'aux constats et recommandations de la Cellule.

M^{me} Guillemette et M^e Dussault quittent la séance.

17. SUIVI DE LA TRANSITION DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC – INFORMATION

Le président du CSRCRH informe les membres qu'un suivi régulier de la transition des activités de contrôles routiers est fait au comité.

Il est mentionné qu'un comité interministériel a été mis sur pied dans le cadre des travaux préparatoires à l'intégration des contrôleurs routiers au ministère de la Sécurité publique (MSP). Les membres demandent à être informés quant à la prise en compte des projets d'investissement immobilier. La direction indique que, selon les dernières discussions, ceux-ci seraient pris en charge par la Société québécoise des infrastructures.

Il est également indiqué que le projet de transfert de Contrôle routier Québec vers le MSP est sous la responsabilité de la Vice-présidence aux finances et à l'administration.

Les membres se disent préoccupés par le volet humain de la transition. À cet égard, ils invitent le PDG à réfléchir à un plan de succession des ressources stratégiques.

18. MÉDIA ET RÉPUTATION – INFORMATION

M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, dépose au procès-verbal, sous la cote A-18 du 26.03.25, les documents suivants :

- Une présentation sur l'analyse de la couverture médiatique faisant suite à la publication du Rapport de la Commission Gallant.
- Une présentation sur le rapport des activités de communication.

Les membres soulignent la clarté de l'information présentée, la pertinence des indicateurs établis, la posture adoptée ainsi que l'augmentation du niveau de proactivité. Par ailleurs, M. Serge Lamontagne, PDG, informe les membres de la nomination d'un nouveau directeur général des communications et des relations publiques.

19. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Serge Lamontagne, PDG.

21. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 30.

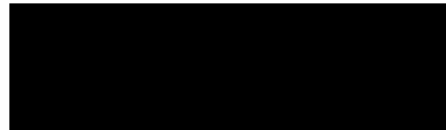
Approuvé au nom du conseil d'administration
par :



Dominique Savoie
Présidente

Copie certifiée conforme à l'original le :

13/7/2026



Julie Guillemette
Secrétaire générale